



LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints
3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS
Tél : 06-84-60-56-95 - Email : amicalepecheur.longpre@orange.fr
<http://www.mairie-longprelcs.fr>

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours sont 100% réciprocaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 2 kms
-L'Airaines

Linéaire rivière 2ème catégorie :
- Canal d'assèchement
- Canal du près à Pions

Etangs : 35 hectares
- Etang du château
- Etang des dix
- Etang du Grand marais
- Etang du près à Pions
- Etang du Petit marais
- Etang des petits trous

Membres du bureau

Président
DUBRULLE Jean-Paul

Vice-Président
CARTON Thierry

Trésorier
DEBRAY Robert

Secrétaire
LEFEVRE Christian

Types de pêche pratiqués

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche aux salmonidés
- Pêche à la carpe de nuit

Services

- Ponton labellisé personne mobilité réduite
- Aire de pique-nique
- Pêche embarquée
- Pêche en "Float Tube"

Présentation

Au cœur de la Vallée de la Somme, l'association "Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints" vous offre des plans d'eau remarquables.

Vous pourrez également pêcher dans la rivière de la Somme à proximité des étangs ainsi que sur la rivière l'Airaines.

L'association propose tous les types de pêche : blanc, carpe, carnassier, truite.

Un carpodrome est ouvert avec usage exclusif de la pêche au coup.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter le site internet de l'association.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -22ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	96.00€	90.00€	20.00€	33.00€	6.00€	15.00€	32.00€
OPTIONS							
Timbre urne	-	30.00€	-	-	-	-	-
Float-tube	55.00€	55.00€	-	55.00€	-	10.00€	-

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

AB Pêche Côte d'Opale - rue Paul Vimereu-ZAC des 2 Vallées - 80100 ABBEVILLE - 09-67-16-23-92

Café "Chez Tchiot Paul" - 21, Grande Rue - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS - 03-22-31-91-83

Chez Pat et Eric - 10, Grande rue - 80510 LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS - 03-22-19-38-31

MAIRIE - Mr Jean-Paul DUBRULLE - 3, rue du Moulin - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS -



LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints

3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS

Tél : 06-84-60-56-95 - Email : amicalepecheur.longpre@orange.fr

http://www.mairie-longprelcs.fr

Fiche Parcours

Etang des dix



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 8.11 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche à la carpe de nuit

Services :

- Ponton labellisé personne mobilité réduite
- Pêche en "Float Tube"



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Trois lignes maximum par pêcheur dont deux destinées à la capture du carnassier.

BROCHET : taille minimum 65 cm SANDRE : taille minimum 50 cm

Horaires :

- Janvier : 9h - 17h ;
- Fevrier : 8h-18h ;
- Août : 6h30-21h ;
- Septembre : 7h30-20h ;
- Octobre : 8h30-19h ;
- Novembre : 8h-17h ;
- Décembre : 9h-17h.

Carpe de nuit (fermé à la réciprocité) : Nombres de prises illimités, avec obligation de remise à l'eau sur le lieu de pêche.

Pendant la période de pêche à la carpe de nuit:

- Il est formellement interdit de produire un éclairage des rives et des plans d'eaux.
- Biwy vert obligatoire
- Session de 3 nuits maximum par semaine

Tous contrevenant risque un an de suspension de l'action de Pêche de l'Amicale des Pêcheurs de Longpré.

En cas de récidive, l'exclusion de l'association leur sera notifiée sous pli recommandé.

Contrôle Les Pêcheurs devront se soumettre à la vérification de leur situation (droit de Pêche, carte d'identité du Pêcheur et option) toute infraction sera verbalisée par les gardes.

Tout Pêcheur doit laisser son lieu de pêche propre après son départ, des poubelles étant prévues à cet effet.

Les chiens doivent être tenus en laisse, tout contrevenant risque une amende, voir une suspension de l'action de pêche dans les lots de l'A.P.L.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

16 août -> 28 février

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

01 mars -> 16 août

• Poissons présents :

Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour , Pêche à la carpe de nuit , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie